

**2JAV**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 26 avenue de Thiès, Péricentre III, 14000 CAEN**  
**824247407 RCS CAEN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 16 décembre 2024**

L'an 2024,  
Le 16 décembre,  
A 17 heures,

Les associés de la Société 2JAV se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Sébastien AUDES, titulaire de 600 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Julien VIEL, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

Total des parts des associés présents : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Sébastien AUDES, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Autorisation de cession de parts et agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :  
- une copie de la demande d'agrément,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, dans le prolongement du projet de Monsieur Jean-Sébastien AUDES, d'apporter à la société JS HOLDINVEST, Société Civile au capital de 1 700 000 euros en cours d'immatriculation, ayant son siège social 26 avenue de Thiès, Péricentre III, 14000 CAEN, 400 parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société JS HOLDINVEST en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

#### ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

*« Aux termes d'un apport de titres à la société JS HOLDINVEST, intervenu en date du 16 décembre 2024, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :*

*à la Société JS HOLDINVEST,.....400 parts sociales  
à Monsieur Julien VIEL, .....400 parts sociales  
à Monsieur Jean-Sébastien AUDES, .....200 parts sociales*

*Total égal au nombre de parts composant le capital social :..... 1 000 parts sociales*

*Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



### TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

NOMS	SIGNATURES
Monsieur <b>Jean-Sébastien AUDES</b>	
Monsieur <b>Julien VIEL</b>	
La <b>Société JS HOLDINVEST</b> , représentée par son gérant, Monsieur Jean-Sébastien AUDES.	